

Conditions générales d'utilisation

Article 1 - Acceptation des conditions générales d'utilisation

1.1. Le client souhaitant adhérer au Programme de Fidélité Carte «ARDIS BONUS» reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après, les « CGU ») du programme de fidélité Carte «ARDIS BONUS». Ces CGU sont disponibles gratuitement sur simple demande à l'accueil du hypermarché «ou sur le site www.ardis.dz (en cliquant sur l'onglet « CGU » en bas de page), site complet auquel, le client aura accès via l'identifiant et le mot de passe qu'il aura créé à l'occasion de son inscription.

1.2. L'hypermarché ARDIS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

1.3. Le client peut à tout moment modifier son hypermarché de rattachement, en cas de déménagement ou d'ouverture d'un hypermarché ARDIS proche de son domicile. (Exemple : ARDIS ORAN)

Article 2 - Conditions d'adhésion au programme de fidélité «ARDIS BONUS»

1.1. Le Programme de Fidélité Carte «ARDIS BONUS» est proposé à tout client particulier, personne physique majeure.

2.2. Le Programme est également ouvert aux personnes morales, les groupements de type clubs, associations sportives, comités d'entreprise, etc.

2.4. L'adhésion au Programme de Fidélité Carte «ARDIS BONUS» est gratuite pour toute suscription d'une carte virtuelle sur le site www.ardis.dz

2.5. Le règlement de vos achats avec votre Carte de fidélité ne donne pas droit à un rendu en monnaie.

Article 3 - Modalités d'adhésion au programme de fidélité «ARDIS BONUS»

3.1. Pour adhérer au Programme de Fidélité «ARDIS BONUS» et ainsi obtenir la Carte de fidélité Carte «ARDIS BONUS», le client dispose des options suivantes, au choix :

- **Option n°1 : L'adhésion en ligne** : L'adhésion au Programme de Fidélité Carte «ARDIS BONUS» peut se faire directement en ligne via le site dédié www.ardis.dz. Pour cela, le client remplit le bulletin électronique

d'adhésion disponible sur le site www.ardis.dz et accepte de recevoir sa Carte de fidélité au niveau de l'accueil de l'hypermarché sur présentation d'une carte d'identité.

- **Option n°2 : L'adhésion en hypermarché** : L'adhésion au Programme de Fidélité «ARDIS BONUS» peut être réalisée à l'accueil de l'hypermarché. Le Titulaire disposera alors d'une Carte de fidélité physique (et non virtuelle) et se verra remettre son « Pack de Bienvenue », contenant sa Carte et le rappel des avantages du programme dont il pourra bénéficier. Sa Carte de fidélité sera activée dès lors que son inscription sera validée.

- **Option n°3 : Carte anonyme** : des cartes cadeaux de programme fidélité ARDIS BONUS seront distribuées lors des événements organisés à l'hypermarché ARDIS les informations des clients ayant bénéficié de ces cartes seront récupérées par l'hôtesse d'accueil.

- Dans le cas d'une utilisation en ligne de la carte, Le client doit avoir un compte d'utilisateur et un mot de passe ;

3.2. Le Titulaire garantit l'exactitude de toutes les informations indiquées sur le bulletin d'adhésion au programme de Fidélité Carte «ARDIS BONUS» et sera seul responsable de toute information erronée, incomplète ou obsolète. L'hypermarché ARDIS se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur le respect des présentes conditions d'adhésion au Programme de Fidélité Carte «ARDIS BONUS». En cas de non-respect, l'hypermarché ARDIS se réserve le droit de suspendre ou annuler tout bénéfice actuel ou en cours dû au Titulaire ainsi que de désactiver la carte de fidélité de ce dernier.

3.3. La Carte de Fidélité «ARDIS BONUS» est personnelle. Plusieurs cartes peuvent être ouvertes au sein d'un même foyer (même adresse) mais une seule par personne.

3.4. Le Titulaire peut à tout moment mettre un terme à son adhésion en s'adressant au service client.

Article 4 - Modalités d'acquisition et de cumul des points de fidélité

4.1. Principe d'acquisition des points de fidélité

Sur présentation de la Carte de fidélité Carte «ARDIS BONUS», le Programme de Fidélité est valable pour tout achat réalisé :

- Dans l'hypermarché ARDIS
- Sur les sites www.ardis.dz selon les Conditions Générales de Vente consultables sur ce même site.

Dans le cadre des présentes CGU, les points de fidélité cumulés en application du Programme de Fidélité, s'entendent de la valeur des points acquis par le Titulaire et stockée dans sa carte ; et ce, lors de chaque achat effectué suivant les conditions citées ci-après :

4.2. Cumul des points de fidélité

4.2.1. Le cumul des points de fidélité est réalisé selon le barème décrit à l'article 4.3.1 des présentes conditions, pour tout achat effectué dans l'hypermarché ou pour tout achat sur le site : www.ardis.dz

Les produits de première nécessité (pain, lait, sucre, huile, farine) ne sont pas pris en charge par le programme de fidélité « ARDIS BONUS »

Les produits relevant du secteur EPCS (Electro-Photo-Ciné-Son) sont provisoirement exclus du programme de fidélité

Le Titulaire aura également la possibilité de cumuler des points de fidélité lors de l'achat de produits spécifiques, signalés sur catalogue, en hypermarché ou sur le site : www.ardis.dz. La carte « ARDIS BONUS » sera créditée suivant le barème arrêté par ARDIS.

4.2.2. Le barème ci-dessus est modifiable à tout moment à la discrétion de l'hypermarché ARDIS, les points de fidélité sont cumulés selon le barème en vigueur au jour de l'achat concerné.

4.2.3. Les points de fidélité sont cumulables dès l'activation en caisse de la Carte de Fidélité ou dès le premier achat dont la commande a été passée via le site : www.ardis.dz. Les achats antérieurs à l'activation de la carte «ARDIS BONUS» ne seront pas pris en compte dans le cumul des points de fidélité.

4.2.4. Le Titulaire de la Carte «ARDIS BONUS» présente sa carte physique lors de chaque passage en caisse au sein de l'hypermarché ARDIS.

Une seule carte par passage en caisse est recevable.

4.2.5. Si le Titulaire ne présente pas sa Carte au moment de son passage en caisse, les points de fidélité générés par ses achats ne seront pas cumulés sur sa simple demande et aucun rattrapage ne pourra être effectué, que ce soit en hypermarché ou par le Service clients.

4.2.6. Il est entendu qu'en cas de retour ou de remboursement de produits à l'hypermarché, les points de fidélité initialement acquis feront l'objet d'un retrait équivalent aux points de fidélité crédités lors de l'achat de ces produits.

4.3.1. Les points de fidélité cumulés dans le cadre du Programme de fidélité seront placés sur le compte du Titulaire et fonctionnent sur la base du barème de conversion suivant :

1 point = 1 DA

4.3.2. Le barème de conversion ci-dessus est modifiable à tout moment à la discrétion de l'hypermarché ARDIS.

4.3.3. Les points de fidélité sont cumulés et convertis selon le barème en vigueur au jour de l'achat concerné.

4.3.4. Le Titulaire pourra cumuler un maximum de 500 Points de fidélité par transaction et par passage.

4.3.5. Le solde des points de fidélité aura une durée de validité de 24 mois à compter du dernier achat sur présentation de la Carte, et ce, sauf arrêt du programme par l'hypermarché ARDIS. A l'échéance dudit délai, les points de fidélité acquis par le Titulaire sont perdus et ne peuvent donner lieu à aucune restitution, sous quelque forme que ce soit.

Article 5 - Consultation du compte fidélité

5.1. Le Titulaire de la Carte peut, à tout moment, prendre connaissance des points de fidélité cumulés sur sa carte « ARDIS BONUS » en se connectant sur son compte personnel « Ma carte de fidélité » en ligne, sur le site www.ardis.dz

Article 6 - Utilisation des points de fidélité

6.1. Conformément aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, le Programme de Fidélité a pour objet de faire notamment bénéficier les Titulaires de la Carte de Fidélité des avantages suivants (ci-après, les « Services ») :

- Des points de fidélité cumulés, permettant d'obtenir des produits gratuitement selon le barème d'attribution des points ;
- Des offres promotionnelles de la part de l'hypermarché ARDIS et/ou de ses partenaires.

6.3. Services associés à l'adhésion au programme de fidélité

6.2.1. En adhérant à la Carte de fidélité «ARDIS BONUS», le titulaire bénéficie des services supplémentaires suivants :

- Possibilité pour le Titulaire de se connecter, avec son identifiant et son mot de passe, dans l'espace « Mon Espace personnel » sur le site www.ardis.dz pour consulter à tout moment son solde de points de fidélité ou modifier son profil.
- Possibilité de bénéficier ponctuellement de tarifs et promotions avantageux spécifiques, relayés chaque mois en hypermarché ou sur le site www.ardis.dz néanmoins, certaines promotions réservées aux Titulaires de Cartes ne seront pas accessibles depuis le site (notamment les offres de remises immédiates ou prix barrés).
- Possibilité pour le Titulaire de la Carte, sous réserve de son acceptation expresse et préalable, d'être informé par l'hypermarché ARDIS des offres commerciales et/ou d'être invité à des événements promotionnels organisés par son hypermarché ARDIS. Le Titulaire peut également, s'il le désire, recevoir des communications commerciales et publicitaires de la part de partenaires l'hypermarché ARDIS.

Article 7 - Responsabilité

7.1. Responsabilité du Titulaire

7.1.1. La Carte de fidélité Carte «ARDIS BONUS» est personnelle. En conséquence, seul le Titulaire de la Carte est responsable de sa Carte de fidélité, qu'il s'engage à utiliser conformément aux présentes CGU. Le Titulaire de la Carte est seul responsable de tout agissement qui pourrait être fait de ses identifiants et mots de passe et seul garant de leur confidentialité ainsi que de toute utilisation de son Compte et de sa Carte de Fidélité.

A ce titre, le Titulaire de la Carte s'engage notamment :

- à ne créer qu'une seule Carte de fidélité à ses nom et prénom ;
- à garantir l'exactitude de toutes les informations indiquées à l'hypermarché ARDIS lors de son adhésion au Programme de fidélité ;
- à assurer que les données communiquées à l'hypermarché ARDIS permettant d'entrer en contact avec lui (adresse postale, email, ...) soient sécurisées.
- à dégager l'hypermarché ARDIS de toute responsabilité en cas d'utilisation, par un tiers non autorisé, des bénéfices acquis par le Titulaire dans le cadre de son programme de fidélité;

- à informer l'hypermarché ARDIS de toute utilisation non autorisée de son Compte et de sa Carte de fidélité, et de toute atteinte à la confidentialité et à la sécurité de ses moyens d'identification, en utilisant les moyens de contact décrits aux présentes CGU.

7.1.2. Le Titulaire de la Carte reconnaît que l'usurpation d'identité est passible de sanctions pénales, et pourra entraîner, à la discrétion de l'hypermarché ARDIS :

- la désactivation de la carte de fidélité Carte «ARDIS BONUS»;
- l'arrêt ou la suspension de l'adhésion du Titulaire de la Carte au programme de fidélité ;
- éventuellement des poursuites pénales et civiles engagées par l'hypermarché ARDIS à l'encontre du Titulaire de la Carte.

7.2. Responsabilité de «l'Hypermarché ARDIS»

7.2.1. L'hypermarché ARDIS s'engage à mettre tout en œuvre pour garantir au Titulaire de la Carte une utilisation optimale des Services liés à sa carte de fidélité.

7.2.2. Toutefois, l'hypermarché ARDIS n'est en aucun cas responsable en cas de dommages de toute nature liés au Programme de fidélité, notamment en cas de retards dans l'imputation des points de fidélité du Titulaire sur son Compte. Il en sera de même notamment en cas de problèmes de connexion, virus informatique, bogue, défaillance, anomalie, cas de force majeure ou cas fortuit empêchant l'hypermarché ARDIS d'exécuter ses obligations (ex : grèves des services postaux, intempéries, ...).

7.2.3. Dans les cas visés ci-dessus, l'hypermarché ARDIS fera ses meilleurs efforts pour conserver, à chaque Titulaire de carte, le bénéfice de son cumul des points de fidélité et avantages acquis.

7.2.4. En cas de contestation du Titulaire sur le nombre de points de fidélité cumulés, il devra formuler une réclamation auprès du Service Clients....

7.2.5. L'inscription au programme de fidélité Carte «ARDIS BONUS» par le Titulaire implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies inhérentes à l'internet, notamment en ce qui concerne les temps de réponse pour consulter ou interroger le serveur hébergeant le Site (permettant de créer, consulter son compte de fidélité), les performances techniques, les risques d'interruption, et tout risque encouru lors de la transmission des données.

7.2.6. Par conséquent, l'hypermarché ARDIS ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste ne soit limitative, des conséquences:

- De tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon fonctionnement du Site ;
- De la perte de toute donnée ;
- Du dysfonctionnement de tout logiciel.

Article 8 - Gestion du compte fidélité

8.1. Modification des données personnelles

8.1.1. Tout changement d'adresse postale ou électronique ou de patronyme (nom) devra être signalé par le Titulaire à l'hypermarché ARDIS, dans les plus brefs délais :

- Via son Compte Fidélité client sur le site www.ardis.dz ; A l'accueil de l'hypermarché.

8.1.2. En cas de désinscription du Titulaire à la newsletter Carte « ARDIS BONUS», celui-ci pourra continuer à cumuler et consommer des points sur sa Carte « ARDIS BONUS». En revanche, il cessera immédiatement de recevoir tout autre email de prospection commerciale

8.2. Perte / Vol / Endommagement de la Carte :

8.2.1. En cas de perte, de vol ou d'endommagement de la Carte «ARDIS BONUS» rendant son usage impossible, le Titulaire devra prévenir dans les meilleurs délais son hypermarché ARDIS qui lui remettra gratuitement une nouvelle carte et effectuera, avec l'aide du Titulaire, le transfert de compte de l'ancienne carte vers la nouvelle. L'ancienne carte sera par conséquent désactivée et remplacée par une nouvelle.

8.2.2. Seul l'hypermarché ARDIS est habilité à effectuer le remplacement de cartes volées ou perdues, via son Service Clients.

8.2.3. Le Titulaire conservera, dans la mesure du possible et sous réserve de toute utilisation frauduleuse par un tiers, tous les points de fidélité précédemment acquis et autres avantages, sauf si la carte perdue ou volée n'avait jamais été activée.

8.2.4. En cas de perte, vol ou endommagement de la Carte, l'hypermarché ARDIS sera déchargé de toute responsabilité, y compris celle concernant l'utilisation frauduleuse des points de fidélité et avantages par un tiers, sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation de la part du Titulaire, ni d'une indemnisation de la part de l'hypermarché ARDIS

Article 9 - Utilisation frauduleuse de la Carte

9.1. Tout manquement aux présentes CGU, toute utilisation frauduleuse par le Titulaire, toute falsification des informations transmises par le Titulaire d'une carte ou tout tiers agissant pour le compte du Titulaire d'une Carte entraînera de plein droit le retrait ou la désactivation de la Carte, l'annulation des points de fidélité cumulés et avantages obtenu, sans compensation d'aucune sorte.

9.2. Les points de fidélité acquis en violation des présentes CGU seront annulés sans compensation d'aucune sorte

9.3. L'hypermarché ARDIS se réserve également le droit d'engager toute action judiciaire à l'encontre de tout Titulaire afin de faire valoir ses droits en réparation du préjudice subi.

Article 10 - Modification ou arrêt du programme de fidélité «ARDIS BONUS»

10.1. La Carte de fidélité a une durée de validité égale à la durée de vie du programme de fidélité. L'hypermarché ARDIS se réserve le droit, à tout moment, de modifier ou d'arrêter le système de points de fidélité sans avoir à motiver sa décision et sans compensation quelconque à l'égard du Titulaire.

10.2. L'hypermarché ARDIS se réserve également le droit de modifier les barèmes d'acquisition et de conversion des points de fidélité ainsi que les services attachés à la carte sans avoir à motiver sa décision et sans aucune compensation pour le Titulaire.

10.3. Les présentes CGU pourront être modifiées à tout moment et sans préavis par l'hypermarché ARDIS, ce que le Titulaire accepte sans aucune réserve. Le Titulaire est donc invité à consulter régulièrement leur dernière version mise à jour, accessible en permanence sur la page d'accueil du site www.ardis.dz, en cliquant sur le lien en question.

10.4. Dans le cas d'un arrêt définitif du Programme de fidélité Carte «ARDIS BONUS», les Titulaires seront informés sur le site web www.ardis.dz et par voie d'affichage au niveau de l'hypermarché; et ce, dans un délai d'un

(1) mois ; et avant l'arrêt effectif et ne pourront exercer aucun recours contre l'hypermarché ARDIS ni prétendre à aucune indemnité et ce, pour quelque raison que ce soit. Ils pourront cependant utiliser le solde (des points de fidélité) restant, dans un délai maximal de un (1) mois à compter de la notification officielle de l'arrêt du programme.

Article 11 - Protection des données personnelles

11.1. Collecte et traitement des données personnelles

Les données à renseigner par les Titulaires ont pour première finalité leur identification (nom et prénom), la prise de contact avec eux (email) et l'envoi de leurs avantages liés à la Carte (adresse postale et numéro de téléphone portable pour l'envoi de SMS). Ils pourront enfin renseigner leur date d'anniversaire afin de recevoir des offres adaptées à leur âge.

Toutes les données personnelles concernant les Titulaires, recueillies par l'hypermarché ARDIS, sont traitées avec la plus stricte confidentialité.

Sous réserve de leur information et de leur acceptation préalables, en adhérant au Programme de Fidélité, l'hypermarché ARDIS conserve l'ensemble des informations des Titulaires. Ces informations personnelles peuvent notamment consister en leurs nom(s), prénom(s), date(s) de naissance, âge(s), adresse(s) postale(s), type d'habitation, numéro(s) de téléphone, adresse(s) de courriel, nom et prénom(s) des enfants. Les mentions devant être obligatoirement renseignées seront marquées d'une étoile.

L'information et l'acceptation des Titulaires telles que décrites aux deux alinéas précédents seront matérialisées par signature ou en cochant une case spécifique sur le formulaire d'inscription au Programme de fidélité. Les Titulaires peuvent s'opposer à la collecte, au traitement et/ou à la divulgation de ses coordonnées à des partenaires en choisissant de ne pas cocher la case prévue à cet effet.

En cas de désinscription du Titulaire à la newsletter Carte « ARDIS BONUS», celui-ci pourra continuer à cumuler des points sur sa Carte « ARDIS BONUS». En revanche, il cessera immédiatement de recevoir tout autre email de prospection commerciale de la part de l'hypermarché ARDIS.

11.2. Responsable du traitement

Tout traitement des données à caractère personnel communiquées à l'hypermarché ARDIS est effectué sous la responsabilité de l'hypermarché ARDIS, responsable du traitement.

11.3. Finalité de la collecte et du traitement des données

Les informations qui sont collectées par l'hypermarché ARDIS l'aident à personnaliser et à améliorer continuellement l'expérience de ses Clients. Les destinataires de ces données sont les services Marketing et Achats, Communication et Juridique de la Société Organisatrice. L'accès par les employés d'ARDIS aux services cités sera limité uniquement aux fins mentionnées et à d'autres fins autorisées par la loi.

Article 12 - Intégralité

12.1. Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire définitive émanant d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. L'hypermarché ARDIS fera ses meilleurs efforts pour procéder dès que possible à son/leur remplacement par une/des stipulation(s) valide(s) et d'une portée la plus proche à l'esprit des présentes.

12.2. Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé ; l'application d'une clause quelconque des présentes conditions, d'une façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considérée comme une renonciation à ladite clause.

Article 13 - Droit applicable et litiges

13.1. Les présentes Conditions sont régies par le droit Algérien.

13.2. Le tribunal territorialement compétent sera le seul apte à connaître de tout litige relatif aux présentes CGU, notamment tout litige relatif à leur validité, leur interprétation, leur exécution et/ou leur résiliation et ses conséquences.
